Quels sont les critères de priorité et de refus ?

Les critères de priorité

▶ Votre demande de mutation est considérée comme prioritaire si elle respecte un ou plusieurs des critères suivants :

- ▶ Problème de santé grave ou perte d'autonomie
- ▶ Handicap physique interdisant l'accès ou l'usage du logement
- ▶ Sous-occupation notoire
(telle que définie à l'article 621-2 du Code de la construction et de l'habitation)
- ▶ Problème financier induisant la recherche d'un taux d'effort moins élevé
- ▶ Violence ou danger avéré dans le logement
- ▶ Sur-occupation
(telle que définie à l'article R822-25 du Code de la construction et de l'habitation)
- ▶ Opérations de démolition ou de restructuration du groupe d'habitations
- ▶ Logement sinistré devenu inhabitable du fait d'événements externes

Les critères de refus

▶ Votre demande de mutation, même prioritaire, peut être refusée au motif de l'une des conditions suivantes :

- ▶ Impayés pour le logement occupé (loyers, charges)
- ▶ Absence d'attestation d'assurance habitation
- ▶ Logement mal entretenu, dégradé ou laissé dans un état d'extrême saleté / d'insalubrité
- ▶ Comportement dangereux ou violent à l'égard du voisinage ou des personnels du bailleur (insultes, menaces, vols, dégradations, violences physiques)

Bon à savoir...

▶ Une fois votre demande enregistrée en ligne sur le site **www.demande-logement-social.gouv.fr**, elle est consultable par tous les bailleurs sociaux du département.

Quelques bailleurs en Haute-Garonne

3F OCCITANIE
12 rue Jules Ferry
81 200 Mazamet
www.groupe3f.fr

ALTÉAL
8 allée du Lauragais - BP 131
31772 Colomiers Cedex
www.altéal.fr

CDC HABITAT SOCIAL
2, place de la Légion d'Honneur
31 056 Toulouse Cedex 5
ww.nlmeridional-groupesni.fr

LA CITÉ JARDINS
18 rue de Guyenne - BP 90041
31702 Blagnac Cedex
www.lacitejardins.fr

ERILIA
6 rue Xavier Darasse
31500 Toulouse
www.erilia.fr

GROUPE DES CHALETS
29 boulevard Gabriel Koenigs
BP 23148
31027 Toulouse Cedex
www.groupedeschalets.com

ICF HABITAT ATLANTIQUE
2 avenue Georges Pompidou
31500 Toulouse
www.icfhabitat.fr

MÉSOLIA
5 avenue Marcel Dassault
31 500 Toulouse
www.mesolia.fr

OPH 31
75 rue Saint-Jean - BP 63102
31131 Balma Cedex
www.oph31.fr

PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE
31 avenue des Cottages
31400 Toulouse
www.sa-patrimoine.com

PROMOLOGIS
2 rue du Docteur Sanières
BP 90718
31 007 Toulouse Cedex 6
www.promologis.fr

TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT
7 rue de Sebastopol
31000 Toulouse
www.toulouse-metropole-habitat.fr

Retrouvez toutes les informations sur la mutation sur
www.sa-patrimoine.com

PATRIMOINE Languedocienne, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré // R.C.S 550 802 771 Toulouse
Ne pas jeter sur la voie publique // Crédits photos : Adobe Stock / Février w2025

Changer de logement

Tout savoir sur la demande de mutation



PATRIMOINE
SA LANGUEDOCIENNE

Peu de logements, beaucoup d'attente...

Des logements réservés

▶ L'Etat, le Conseil Départemental, les communes et Action Logement financent la construction des logements sociaux. À ce titre, ils sont réservataires de la majorité des logements, pour lesquels ils désignent leurs candidats locataires.

Répartition des logements disponibles

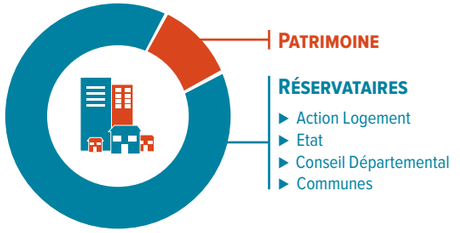

▶ Vous êtes salarié(e) ? Si votre entreprise emploie plus de 20 salariés, elle cotise auprès d'Action Logement qui peut vous positionner sur un nouveau logement. Renseignez-vous auprès de votre employeur !

Priorité aux urgences

▶ Compte tenu du faible nombre de logements disponibles, **les mutations sont accordées en priorité aux demandes conformes à certains critères d'urgence**, détaillés dans ce dépliant.

LES CHIFFRES CLÉS

126 mutations
ont été accordées en 2020 au sein du parc de PATRIMOINE.

5 ans
est le délai moyen qui peut être nécessaire pour obtenir une mutation.

Ma demande de mutation en 6 étapes simples

1 Je dépose ma demande de mutation en ligne

▶ J'enregistre ma demande en ligne sur **www.demande-logement-social.gouv.fr**

▶ Je reçois mon attestation et mon numéro d'enregistrement, par courrier, dans un délai d'un mois. **Je conserve ce numéro précieusement, car il me sera utile dans mes démarches.**

▶ Une fois ma demande enregistrée, elle est consultable par tous les organismes de logement social du département.

2 Je remplis le formulaire "étude de recevabilité"

▶ **Je peux le retirer :**

- ▶ sur le site web de PATRIMOINE **www.sa-patrimoine.com**
- ▶ à l'accueil d'une Agence PATRIMOINE

3 J'envoie le formulaire au Service Mobilité Logement

▶ Je m'assure d'avoir bien rempli le formulaire "étude de recevabilité", et **je joins les pièces justificatives nécessaires :**

- ▶ photocopie de ma pièce d'identité
- ▶ photocopie de mon dernier avis d'imposition
- ▶ pièces justificatives en fonction de ma situation (au verso du formulaire "étude de recevabilité")

▶ J'envoie le tout à l'adresse suivante :

Service Mobilité Logement
CS 37102
31070 Toulouse - Cedex 7

ou par mail
contact@sml31.fr

4 Le SML étudie ma demande

▶ Le Service Mobilité Logement s'engage à me donner une réponse de principe dans un délai de 6 semaines.

▶ Si ma demande est recevable, elle sera traitée par PATRIMOINE.

STOP Si ma demande n'est pas recevable

▶ Je suis informé(e) par le Service Mobilité Logement de l'irrecevabilité de ma demande de mutation.

▶ **Ma demande ne sera pas traitée. Mes démarches s'arrêtent donc ici. Toute relance auprès de PATRIMOINE ou du Service Mobilité Logement est inutile.**

Je prévois un délai d'attente

▶ Même si ma demande de mutation est recevable, je dois attendre qu'un logement correspondant à ma demande se libère.

▶ **Je pense à renouveler et actualiser ma demande de mutation tous les ans.**

5 Un logement correspondant à ma situation est disponible

▶ PATRIMOINE traite ma demande de mutation.

6 Je reçois une proposition de logement

▶ Si le logement proposé ne me convient pas, je peux le refuser. Je devrai alors attendre une éventuelle nouvelle proposition. **Après 2 refus, aucune autre proposition ne me sera faite.**

Ce qu'il faut retenir...

- ▶ PATRIMOINE ne traite que les demandes analysées comme prioritaires.
- ▶ Les délais d'attente pour une mutation peuvent être longs, même pour une demande prioritaire.
- ▶ Une demande de mutation doit être renouvelée et actualisée chaque année.
- ▶ Toute relance est inutile et n'accélère pas le traitement des dossiers.